

La Nation

Journal vaudois

JAA. CH-1000 Lausanne 1 Poste CH SA

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Trois leçons de la crise ukrainienne

Dans l'hiver russe, des dizaines de milliers de soldats se massent, avec leurs chars, aux frontières de l'Ukraine. De son côté, l'OTAN augmente ses effectifs en Europe de l'Est. Si elle se défend d'envoyer en Ukraine des troupes de manœuvre, elle lui fournit armes, instructeurs et matériel. L'ampleur réelle de ses déploiements est difficile à établir. Les cellules de renseignement des états-majors doivent sérieusement transpirer. L'OTAN communique largement. La Russie laisse volontairement planer le doute. Cela aussi relève d'une stratégie.

Dans le fond, trancher la question de savoir si la guerre dans le Donbass ne fait que continuer ou si une invasion se prépare n'est pas déterminante pour la Suisse. Ce qu'elle doit constater c'est que le recours à la force militaire, même non létale, permet actuellement autant à la Russie qu'à l'OTAN de peser dans la balance des négociations, et d'obtenir – on peut le supposer – des résultats politiques.

Une armée remplit déjà certaines de ses missions par sa seule existence, la crédibilité de sa préparation, sa réalité matérielle et humaine. Il en va ainsi pour l'armée suisse également: vouée à la seule défense, elle a réellement gagné lorsqu'elle n'a pas eu à combattre. Mais cela présuppose de posséder des chars, des avions et des

moyens cyber prêts à l'emploi. Cette aptitude seule prolongera l'affirmation territoriale de notre souveraineté. C'est une première leçon à tirer de la crise ukrainienne.

Une deuxième leçon est plus inquiétante: la guerre fascine toujours autant. Elle attise notre besoin d'épopée et de grandeur. On reproche facilement aux médias leur sensationnalisme. Mais s'il fait vendre, c'est bien qu'il joue sur une corde profonde. Lire en première page «C'est la guerre!» ou «Les Russes à Kiev!» serait plus excitant que d'apprendre l'existence de cas de Covid long dans les EMS vaudois¹.

La guerre, c'est l'histoire avec un grand «H». De Homère à Ernst Jünger, beaucoup ont rappelé combien la violence sommeille au fond de notre âme. Rien n'est plus humain que l'éternel recommencement des conflits et des haines, autant que les rêves de gloire qu'ils autorisent.

La presse n'est pas en reste. Dans les médias électroniques, les fils d'actualités relatent avec frénésie l'échec de telle négociation, la vidéo de tel transport de blindés en Biélorussie. Chaque nouvelle rend l'invasion «imminente». Les tensions ne cessent de «croître». Les pourparlers successifs sont chaque fois

«de la dernière chance». L'invasion finit par paraître inéluctable, même si personne n'en veut.

Ces dernières semaines, certains dirigeants occidentaux ont cédé à l'escalade langagière. Joe Biden a promis que le prix de l'invasion serait lourd et il a envisagé, le 26 janvier, de sanctionner

personnellement Vladimir Poutine. Le 2 février, Boris Johnson a annoncé des sanctions au premier «toecap» russe (littéralement bout de chaussure ferré) posé sur sol ukrainien. Aucune sanction n'a encore été prononcée et, pour le moment, les effectifs supplémentaires ne sont destinés qu'au seul renforcement des flancs de l'Alliance.

Pourtant ces paroles engagent ceux qui les prononcent. Dans un régime démocratique, elles initient un engrenage infiniment plus simpliste que ne le sera l'accord diplomatique pourtant espéré. Tracer publiquement des lignes rouges revient autant à prendre le risque de décevoir son électorat et son camp que de braquer celui d'en face. Cela ouvre

la porte à deux malentendus à la fois. Les rododromes publiques, mettant l'opinion dans la balance, augmentent les dangers.

Sergueï Lavrov a formellement interpellé Ignazio Cassis sur la position de la Suisse quant à l'élargissement de l'OTAN. Cette question n'est pas un piège. N'en créons donc pas un avec notre réponse. Non membre de l'Alliance atlantique, ne parlons pas en son nom. Voyons plutôt ici l'occasion rêvée de jouer notre propre jeu. Cela sera la troisième leçon. En rappelant notre neutralité, M. Cassis parlera un langage original: ni compromission avec les alliés, ni grandiloquentes lignes rouges à l'égard des Russes. Tenir cette position revient à laisser le dialogue ouvert avec chacun, surtout si le téléphone rouge en venait à se taire.

Félicien Monnier

¹ Souvenons-nous de la fierté avec laquelle *Le Parisien* et *Paris Match* avaient titré, en janvier 2013: «La Légion saute sur Tombouctou». Et il s'agissait, en comparaison avec le cas ukrainien, d'une opération mineure.

Eloge des limites

J'ai toujours été angoissé par l'illimité. La simple pensée de l'infini ou de l'éternel me provoque nausées et angoisses. Or donc, par opposition, j'apprécie ce qui est limité, modéré, défini. Un proche m'a dit une fois que l'on aime vraiment autrui pour ses limites et non pour ses forces. Je ne peux qu'abonder dans son sens. La personne limitée est attendrissante alors que la personne toute puissante est ennuyeuse, voire effrayante. Et de plus, quoi de plus ennuyeux qu'un personnage invincible? Même Achille a son talon! Prenons les Evangiles: toute l'humanité – et donc la proximité – du Christ ne se révèle-t-elle pas dans ses pleurs et l'angoisse qui le saisit dans le jardin des Oliviers?

Mais revenons à l'ici et maintenant; de toutes les limites, celles que j'apprécie peut-être le plus sont celles de mon Pays de Vaud. De fières montagnes, ni trop hautes, ni trop basses, dressées devant un lac de juste taille délimitent l'horizon méridional de ma Terre. De l'autre côté, de douces collines, légèrement dégarnies sur leur sommet, accueillent chaque soir notre ami Jean Rosset qui réchauffe de ses rayons nos solides coteaux et fait dorer nos champs du Gros-de-Vaud. Mon Pays de Vaud est ainsi dessiné par cette puissante géologie qui tout à la fois humilie l'homme et forge son caractère. Ni trop ouvert, ni trop fermé, le Vaudois est à l'image de ce morceau de terre si naturellement et finement

délimité par le Créateur. Loin de lui l'*hubris* mercantile ou conquérante des peuples maritimes ou, à l'inverse, le repli sur soi parfois farouche des peuples montagnards.

Finalement, en tout point du Canton, l'homme du Pays de Vaud a ce privilège qu'il n'a qu'à lever la tête pour se situer dans l'espace, montagnes et collines lui permettant de se représenter l'ensemble de son précieux Oïkos au milieu du chaos du reste de l'univers.

Avant toutes choses, le Pays de Vaud – comme la Suisse par ailleurs – est le pays de la mesure. Ne versons donc pas dans la démesure!

David Verdan

“ La conservation, c'est la condition biologique de la perpétuation de la vie. Si on transpose ce constat à la société qui est un organisme, c'est une aberration de ne pas être conservateur. Un progressiste qui n'est pas conservateur, c'est comme un funambule qui avance sans balancier, comme un alpiniste sans piton. On ne le revoit plus. Il tombe. ”

Sylvain Tesson,
in *Le Temps*, 11.12.2021

La Revue Automobile dit NON à l'aide aux médias

La *Revue Automobile* est une véritable institution depuis 1906. Diffusée hebdomadairement en allemand et en français, elle est chronologiquement le premier journal européen spécialisé consacré à l'automobile. Le tirage cumulé des deux éditions tourne actuellement autour des 30'000 exemplaires. Le catalogue annuel est une référence mondiale depuis 1947.

Dans le numéro du 3 février dernier, Theo Uhler, directeur de la publication, développe une solide argumentation sur une demi-page et, en conclusion, invite ses lecteurs à voter résolument NON à la loi sur les médias:

«Peu importe la façon dont on aborde la question, la conclusion est toujours la même: la nouvelle loi sur l'aide aux médias ne laissera que des miettes aux petites et moyennes maisons d'édition. Les quatre géants du secteur s'en sortiront renforcés, alors qu'ils bénéficient déjà d'une position quasi hégémonique sur le marché. Certains, cotés en Bourse, recevraient de l'argent public, un comble! Les *Tages-Anzeiger*, *Blick*, *NZZ*, *Aargauer Zeitung* et consorts seraient toujours plus dépendants du pouvoir de Berne, tuant toute velléité de reportage critique à son encontre. Qui serait, en effet, assez bête pour mordre la main qui le nourrit?»

JBR

NON aux médias contrôlés: dernière ligne droite!

Non au subventionnement direct des médias par la Confédération.

Dimanche 13 février 2022:

votez **NON** au «train de mesures en faveur de médias»

(Im)prévoyance-vieillesse

Le BAK (Basler Arbeitsgruppe für Konjunkturforschung) a publié en ce début d'année une étude sur mandat de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP)¹. Le document brosse un portrait consolidé des caisses de pension suisses et compare notre système de prévoyance-vieillesse à ceux de nos voisins européens.

Quel est le poids financier de ces institutions? La somme des fonds sous gestion dépassait les mille milliards en 2020 (+ 70% en 10 ans), soit 1,6 fois le PIB annuel suisse ou treize fois le budget de la Confédération. Seuls 20% de ces fonds sont placés dans des produits dérivés, les autres 80% étant investis dans des fondamentaux, pour moitié en Suisse et moitié à l'étranger. Sur le marché helvétique, les caisses de pension possèdent environ 3% des actions suisses, 10% du parc immobilier en location et 20% des obligations privées ou d'Etat. Ce socle peu volatil lie la santé financière des caisses de pension à la santé économique du pays. Mais avec la politique des taux bas appliquée en Suisse, ce sont les placements étrangers qui ont majoritairement contribué à la performance de ces trois dernières années (plus de 8% de rendement en 2021). Les employés et rentiers peuvent certes se réjouir de ces apports alléchants, mais doivent se souvenir que ceux-ci sont obtenus par la soustraction de plus de 400 milliards qui n'irriguent plus l'économie suisse, milliards soumis de plus à un risque important de volatilité (14% des avoirs des caisses se sont évaporés lors de la crise des *subprimes* en 2008).

Les caisses comptent 4,4 millions de cotisants, ce qui représente 90% de la population active. Les indépendants

ou travailleurs à temps très partiel assurant seuls leur prévoyance professionnelle sont donc peu nombreux. Les caisses servent près de 1,2 million de rentes à 840 000 retraités, 200 000 veufs ou veuves, 114 000 invalides et 59 000 orphelins. A noter que les nouveaux retraités optent de plus en plus fréquemment pour une prestation partielle ou totale en capital à l'âge de la retraite. Ceci ramène les caisses de pension à jouer le rôle d'une institution financière offrant des placements défiscalisés. Cette évolution mérite d'être surveillée, car elle présente un risque certain pour l'Etat: les cigales qui flambent trop vite leur capital vieillesse se retrouvent à la charge des collectivités.

Les perspectives démographiques sont la grande crainte de l'ASIP. Les retraités vivent plus longtemps – la covid n'a pas modifié significativement la donne –, ce qui menace la stabilité financière des caisses. L'avoir accumulé durant une vie active ne suffit plus à couvrir les rentes de ces années supplémentaires de vie. Un taux de conversion de 6,8% tel que défini dans la loi épuise le capital en 18 ans, intérêts compris², alors que l'espérance de vie à l'âge de la retraite dépasse 20 ans.

Les excellents rendements obtenus ces trois dernières années ont retardé l'émergence de ce problème structurel. Selon la loi, en période de faibles rendements financiers, c'est aux employeurs et aux assurés actifs d'assumer une éventuelle sous-couverture de leur caisse³. Mais cette même démographie prévoit sur dix ans la réduction de 3,3 à 2,5 du rapport de la

population active relativement aux plus de 65 ans. Que va-t-il se passer lorsque ce ratio ne permettra plus aux actifs de compenser la sous-couverture des rentiers? La tranche d'âge des plus de 65 ans est en Suisse la plus satisfaite de sa situation financière. Est-il dès lors légitime de demander aux plus jeunes de financer encore longtemps cette satisfaction?

L'étude commandée par l'ASIP lui permet de confirmer et soutenir ses propositions, faites dans le cadre de la réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21): baisse du taux de conversion minimal obligatoire à 6%, cotisation des assurés avancée de 25 à 20 ans, baisse de la déduction de coordination et financement par les réserves des caisses de l'avoir vieillesse de la génération immédiatement impactée par ces changements.

Plus proche de nous, le Centre Patronal a proposé un autre modèle pour l'avenir de la prévoyance vieillesse⁴. Sans vouloir entrer dans les détails, ce modèle reprend la plupart des propositions de l'ASIP, mais les intègre dans un système où l'AVS et la pleine retraite s'appuient sur une durée de cotisation (44 ans) et non plus sur un âge de la retraite unique.

Les deux modèles partent cependant d'hypothèses purement démographiques, appliquées à une population pérenne et majoritaire de salariés travaillant en entreprise. Ils peuvent sauver les caisses, mais pas forcément le système de prévoyance-vieillesse. Divers signaux montrent que les plus jeunes générations aspirent à d'autres modèles de

travail: il n'y a jamais eu autant d'indépendants qui se sont mis à leur compte que durant la période covid; le travail en franchisé (Uber et autres) est une autre réalité qui aura la vie longue. Cette population va échapper aux caisses de pension, accélérant en leur sein la venue du déséquilibre pressenti entre cotisants et assurés. Surtout, ces nouveaux travailleurs nécessiteront tôt ou tard une couverture vieillesse qui n'existe pas à ce jour. Le revenu de base inconditionnel va ressortir des tiroirs si aucune autre solution n'est rapidement trouvée.

Les caisses de pension représentent un instrument paradoxal de notre politique sociale: leur fin est d'assurer, en complément à l'AVS, un niveau de vie décent aux Suisses après l'âge de la retraite. Les cotisations paritaires employés-employeurs ne suffisent pas à couvrir les futures rentes et nécessitent les rendements spéculatifs du placement du capital. Instrument social financé sur un modèle capitaliste, il est condamné à déplaire tant à la droite qu'à la gauche.

Cédric Cossy

¹ *Ein volkswirtschaftliches Portrait der Pensionskassen, Studie im Auftrag der ASIP, BAK Economics AG, 2022.*

² Un taux technique de 1,75% a été pris en compte.

³ Les 5% des institutions actuellement en sous-couverture sont presque exclusivement des caisses institutionnelles. En cas de recapitalisation, celle-ci est donc partiellement mise à charge des contribuables, comme ce fut le cas pour la Caisse de pension de l'Etat de Vaud.

⁴ *Pour une réforme de la prévoyance-vieillesse durable, moderne et sociale, Etudes et enquêtes N° 45, 2020.*

Du monde commun à l'individualisme techno-libéral

Depuis plus de dix ans, le philosophe Eric Sadin scrute la réduction de toute chose à une série de chiffres. Les algorithmes, la siliconisation du monde, l'intelligence artificielle et l'humanité augmentée sont ses thèmes de prédilection.

L'individualisme libéral, né dans l'Angleterre du XVIII^e siècle, a favorisé les sciences exactes et le commerce mondial. Son avatar néo-libéral règne. Dans *L'ère de l'individu tyran, la fin d'un monde commun* (Grasset, 2020), Sadin s'efforce de décrire l'influence de la numérisation sur la vie politique et la relation entretenue par le néo-libéralisme avec les techniques dont il a accompagné le développement entre 1980 et 2020: l'informatique, l'ordinateur, le smartphone et les réseaux sociaux, dont personne ne peut se passer.

L'étude de Sadin, plutôt sombre, repose sur trois idées.

D'abord, toute technique est un médicament et un poison: elle facilite la vie sous bien des aspects et la complique sous d'autres, nous le savons tous. Le libéralisme individualiste technophile accroît notre autonomie tout en nous assujettissant aux algorithmes. Ensuite la mondialisation technique et commerciale offre l'abondance, mais condamne au malheur beaucoup de gens gagnés par la colère. C'est ce que ressentait Marx en 1851, Rimbaud en 1873, Dostoïevski en 1876 et le philosophe Peter Sloterdijk en 2005, effrayés devant le Crystal Palace de Londres, monument de métal et de verre à la gloire de l'industrie et de la bourgeoisie: une minorité s'emparerait du butin promis tandis que proliféreraient les laissés-pour-compte rongés par le ressentiment. Enfin, selon Sadin, l'effondrement du monde politique commun se produira avant la catastrophe écologique annoncée par les climatologues du GIEC.

Paradoxalement, l'individualisme ne produit pas d'individus distincts, il les agglomère en une *foule solitaire*, selon l'expression de David Riesman en 1950. L'individu massifié se croit tout-puissant grâce aux appareils que l'industrie numérique met entre ses doigts, mais perd en fait son autonomie, soumis aux directives de puissantes sociétés américaines, les GAFAM (*Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft*). L'individualisme uniformise les gens sans

les unir. Les ensembles politiques s'effacent au profit de bandes éphémères, mues par le désir de consommer, de jouir et de détruire. Les techniques de communication permettent de s'affranchir du lieu sans créer de vraies communautés de substitution.

Après les guerres de religion, le libéralisme promet un monde meilleur, en harmonie avec les droits naturels détenus par tout individu. Il met sa confiance dans le libre gouvernement de chacun selon sa conscience. Les individus seront égaux sur la ligne de départ d'une course à l'enrichissement. Leur ascension dépendra de leur application au travail. Une main invisible réglera l'offre et la demande et apaisera la concurrence. Le *doux commerce* assurera paix et abondance.

Il faut avouer que cette promesse vieille de trois siècles a été tenue sur une grande partie de la planète, la prospérité et la maîtrise technique ayant été acquises, non sans mal: deux guerres mondiales dévastatrices, un accroissement trop rapide de la population du globe, une consommation illimitée des ressources de ce monde, des atteintes aux conditions de survie.

Après la Seconde Guerre mondiale, le néo-libéralisme s'est accommodé de l'Etat-providence. Des correctifs ont été apportés: indemnités en cas de chômage, assurance-maladie et pensions de retraite compensaient les effets de la

concurrence mondiale, du travail à la chaîne et de salaires parfois dérisoires. Durant les Trente Glorieuses, le niveau de vie général s'éleva, la consommation fut stimulée, le choix de produits et de divertissement se diversifia, la durée du travail diminua et les salaires augmentèrent.

En 1973, le choc pétrolier grippa la machine. Les premières délocalisations eurent lieu, la compétition accrue comprima les corps et les esprits. La main-d'œuvre sous-payée du Sud permit de diminuer les prix au Nord tout en y augmentant le chômage.

Selon Mme Thatcher, aucune alternative au libéralisme n'était concevable. La mobilisation économique générale était décrétée. Le tournant néo-libéral imposa une politique de rigueur budgétaire, le management exigea des employés un niveau plus élevé d'*adaptabilité*, de *flexibilité* et de *créativité*. La consommation de produits et jouissances variés faisait oublier la servitude au travail. La famille et la patrie cédaient le pas devant le rêve de l'individu planétaire autonome. Chacun était appelé à *gérer son capital humain*, à *devenir l'entrepreneur de soi-même*. *Just do it*, nous enjoignait la firme Nike. Les syndicats perdaient leurs adhérents. *There is no such thing as society*, la société n'existe pas, disait aussi Mme Thatcher.

Jacques Perrin

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Le cri du renard

Un cri inhumain réveille le quartier. J'entrouvre le rideau. La lune est presque pleine, la nuit, bleue, claire et glacée; quelques plaques de neige scintillent. Une forme allongée et véloce, d'un bleu noirâtre giclé d'orange par le lampion d'en face, traverse la rue sans se presser. C'est le renard qui rentre de sa tournée quotinocte d'inspection poulaillière et glapit sous nos fenêtres. Est-il en rut? ou affamé? ou repu? ou effrayé? ou tout bonnement heureux de vivre sa vie de renard en égorgeant les poulets des paysannes oubliées? Son cri, mixte effrayant de hurlement, de râle et de geignement, n'en dit rien. Il dit seulement que celui qui le pousse m'est aussi étranger qu'un *Alien* intergalactique.

Il n'y a pas d'hostilité, dans ce cri, juste l'indifférence souveraine de la nature envers cette humanité qu'elle accable sans états d'âme de tsunamis, d'avalanches, de tremblements de terre, d'éruptions volcaniques et d'ouragans, de requins mangeurs d'hommes, de mygales, de cobras et de virus variables.

Elle n'est d'ailleurs pas moins indifférente à son propre égard. Le crocodile, qui agrippe un gnou par le museau et l'agite en tous sens avant de le noyer, ignore les souffrances de sa victime, comme le lion qui dévore l'antilope vivante en commençant par

l'arrière-train, la guêpe solitaire qui pond ses œufs dans une araignée pour assurer une nourriture paralysée mais vivante à ses descendants ou le chat qui joue à la pelote avec la musaraigne agonisante. Pas d'empathie, pas de remords; pas de méchanceté non plus. C'est avec une satisfaction paisible que le prédateur force, accule, mord, pique, empoisonne, tourmente, étripe, dévore vive sa proie.

L'homme moderne, à l'inverse, n'est pas indifférent à la nature. Il éprouve tous les sentiments à son égard. Il l'aime et la craint, il la chante et la combat, il la divinise parfois. Aujourd'hui, il veut

la rendre à son état d'origine, qu'il imagine idyllique. Il abandonne les forêts à leur croissance enchevêtrée, protège les espèces menacées, réintroduit des prédateurs naguère pourchassés, laboure en surface, restreint l'usage des engrais et des pesticides. Il cultive ses légumes à l'ancienne, consomme moins de viande, retire de ses menus le foie gras, les cuisses de grenouille et les escargots. Il sacrifie ses libertés individuelles à la protection de l'environnement, proclame l'égalité de l'homme et de l'animal, pourvoit ce dernier d'une personnalité juridique, envisage d'en faire autant avec les arbres et les rivières. En un

mot, après quatre mille ans de transcendance judéo-chrétienne et quatre cents ans de cartésianisme technicien, la nature redevient la déesse païenne du temps jadis.

Certains pensent même que cette déesse se porterait mieux sans la présence de l'homme. Ils ont tort, d'abord parce que l'homme fait partie de la nature. Elle serait incomplète sans lui. Et surtout, la nature elle-même profite des efforts de l'homme pour subvenir aux besoins de ceux dont il a la charge. En cultivant la nature, il met en valeur

*La nature tend
imperturbablement à revenir
à son ordre sauvage.*

ses richesses, en fait ressortir les beautés, perfectionne ses cycles, cadre ses excès, freine son érosion, réduit les conséquences des catastrophes naturelles. La nature n'est pleinement naturelle qu'à travers les artifices humains.

Il n'y a pas d'incompatibilité entre l'homme et la nature, juste une dure lutte de tous les jours dans la perspective d'un accord favorable aux deux parties. Accord précaire, à vrai dire, et toujours à renégocier, car les deux partenaires ne sont pas faciles. L'humanité, obsédée par l'*hybris* de la maîtrise absolue, surexploite la nature et en rompt les équilibres vitaux – y compris les siens propres, familiaux, sociétaux et politiques. La nature, elle, tend imperturbablement à

revenir à son ordre sauvage. Sous ses poussées aveugles et obstinées, tout ce que l'homme fait se défait. Les mouvements de terrain disloquent sournoisement les constructions les plus solides. Les racines, les brins d'herbe même fissurent le béton. Le métal des machines rouille, le bois des charpentes fuse, le plastique s'effrite. Les virus mutent, appelant de nouveaux vaccins. Les poux, disparus depuis des générations des têtes des écoliers, la syphilis et la tuberculose, censément éradiquées, sont de retour. De nouvelles maladies apparaissent.

L'harmonie entre l'homme et son milieu naturel est un miracle fragile. L'ensauvagement est perpétuellement à nos portes. C'est cela que le cri matinal de ce goupil vient de me signifier.

Lui trotte en direction de la forêt voisine. Son cri s'atténue et disparaît dans le lointain. Il a rejoint son *squat*, le terrier d'un honnête blaireau, une tèche de bois sous laquelle grouille sa nichée ou une balle de foin dont il a crevé le plastique. Roulé en boule, emmitoufflé dans son panache, des bouts de plume entre les dents, il dort du sommeil du juste selon la nature. Il rêve à sa prochaine curée. Mon rideau retombe sur la scène déserte. L'aube va bientôt pointer et la civilisation reprendre ses droits... limités.

Olivier Delacrétaz

Des communes fâchées

De nombreuses communes vaudoises sont en bisbille avec le Canton depuis des années. La péréquation financière et la «facture sociale», aujourd'hui rebaptisée «participation à la cohésion sociale», sont à l'origine de ces difficultés.

En 2019, la participation des communes à la seule facture de la cohésion sociale s'élevait à plus de 825 millions de francs.

Les communes de Pully, Crans, Founex, Chésérax, Rolle, Gingins, Echandens, Arzier-Le Muids, Borex, Mies, Paudex, Coppet et Vaux-sur-Morges ont recouru en novembre 2020 contre la facture cantonale les invitant à payer leur participation. La commune de Pully devait verser plus de 39 millions pour la facture sociale et plus de 15 millions au titre de la péréquation intercommunale, ce qui représentait plus de 65% de ses recettes fiscales, en y incluant les autres charges cantonales. Ce pourcentage allait jusqu'à 80% des recettes de Rolle, et même à plus de 82% pour la commune de Coppet.

La Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a rendu le 10 décembre 2021 un arrêt qui déboute formellement les communes mais leur donne raison sur le fond¹. Il n'est pas opportun de résumer ici l'intégralité de cet arrêt très complet et qui examine attentivement les tenants et aboutissants de ces questions fort complexes qui s'articulent autour de la Constitution vaudoise, de la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC), de la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et de la loi sur les communes, notamment.

La Cour cite les remarques critiques à l'encontre du système émises par la Cour des comptes en 2019, et par le Contrôle cantonal des finances en 2020, sur mandat de la Commission de gestion du Grand Conseil. Dans sa réponse aux recours, la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes admet que le système doit être réformé afin de le simplifier et d'en permettre un meilleur «monitorage».

La Cour cite un arrêt de la Cour constitutionnelle de 2006 et aboutit à la conclusion qu'elle ne peut pas rendre un jugement qui aurait pratiquement pour

effet de modifier la loi. C'est la raison pour laquelle elle arrive à la conclusion suivante: «*Au vu des chiffres mentionnés ci-avant, le système mis en place n'est cependant pas adéquat et entraîne des résultats qui ne sont conformes ni à l'autonomie communale définie par la Constitution vaudoise ni au principe de proportionnalité qui exige qu'il existe un rapport raisonnable entre le but visé et les intérêts publics ou privés compromis. Si la notion d'impôt confiscatoire n'est pas applicable directement au cas d'espèce, il convient néanmoins de la garder à l'esprit comme une expression du principe de proportionnalité. Il n'appartient toutefois pas au Tribunal de céans, autorité judiciaire, de définir quel est le montant maximal qu'une commune peut être amenée à verser au Canton tant pour la péréquation directe que pour la péréquation indirecte. Fixer le plafond de l'effort qui peut être exigé d'une commune au titre de la péréquation... sorte de "bouclier fiscal" à l'usage des communes constitue une question politique. Ainsi, c'est au pouvoir législatif qu'il reviendra*

de modifier la LPIC et la LOF de manière à ce que l'autonomie communale voulue par le Constituant et le principe de proportionnalité soient respectés. Au vu des normes en vigueur, le tribunal de céans ne peut qu'en appeler au pouvoir législatif mais ne peut ni annuler ni réformer les décisions attaquées.»

Les communes ont certes perdu la bataille, mais cet arrêt leur ouvre la voie à des modifications législatives. Le Canton, qui a d'ailleurs passé un accord avec l'Union des communes vaudoises en août 2020, se dit prêt à simplifier le système. Lorsque le Grand Conseil devra débattre de l'initiative de l'Association des communes vaudoises (SOS Communes), il aura l'obligation de se pencher sur ces questions qui enveniment les relations du Canton avec les communes. L'espoir d'un retour à la sérénité est permis.

Jean-Michel Henny

¹ <https://www.vd.ch/themes/justice/jurisprudence-et-lois/jurisprudence-du-tribunal-cantonal-et-du-tripac/>; GE.2020.0204



L'écriture inclusive a un avantage inestimable, qu'il faut lui reconnaître: elle permet de reconnaître chez son utilisateur, au premier coup d'œil et sans coup férir, au mieux une tendance moutonnaire à suivre aveuglément n'importe quelle mode, au pire l'imposture et la tarifierie – ou encore la bêtise la plus

crasse. Bref, c'est un peu comme un escroc portant une pancarte affichant ses mauvaises intentions: très utile pour savoir qu'il vaut mieux se méfier.

Véronique Likforman,
in *Méthode, revue des instituts
franco-russes*, automne 2021



Programme des Entretiens du mercredi

Le programme des Entretiens du mercredi continue.
Nous nous réjouissons de vous y retrouver !

Prochains rendez-vous :

16 février : «**Septembre éternel**» et **horizon littéraire romand**
Avec M. Julien Sansonnens

23 février : **Vacances de février**
Pas d'entretien

2 mars : **Présentation du camp de Valeys 2022 (sur invitation)**

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Dictature énergétique ?

Le Conseil fédéral veut accélérer les procédures d'autorisation pour la réalisation des installations importantes d'énergie renouvelable, hydroélectrique ou éolienne. A cette fin, suivant l'idée du département de Mme Sommaruga, il propose d'inscrire dans la législation fédérale deux mesures attentatoires aux droits essentiels des cantons et des communes.

D'une part, il entend désigner, dans une «conception» fédérale édictée par lui et ayant force obligatoire pour les autres autorités, les sites destinés à accueillir ces installations. Ainsi la détermination des zones où pourraient s'implanter des parcs d'éoliennes, notamment, échapperait aux cantons. Il se pourrait même que la décision fédérale influe sur l'appréciation des tribunaux, en cas de recours. Ne lit-on pas dans le commentaire de l'avant-projet que, face aux «décisions discrétionnaires (sic!) prises par le Conseil fédéral [...], on peut supposer que les tribunaux ne casseront pas ces décisions [...] sans motifs valables»? Mesdames et Messieurs les juges, alignés couverts!

D'autre part, l'ensemble des autorisations nécessaires à la construction de ces installations (affectation de la zone, défrichement, protection des eaux, expropriation, permis de construire, etc.) devrait être groupé en une seule procédure, à l'échelon cantonal exclusivement. Les communes se verraient ainsi privées de tout pouvoir de décision sur cet aspect de l'aménagement de leur territoire et sur le permis de construire.

Les cantons seraient tenus d'adapter leurs lois dans ce sens; en attendant que leurs parlements aient fait le nécessaire, les exécutifs cantonaux seraient habilités à anticiper par voie d'ordonnance.

Le projet prévoit aussi de faciliter l'installation de panneaux solaires en façade en supprimant l'enquête publique (comme c'est déjà le cas sur les toits) au profit d'une simple annonce et en récompensant les investisseurs par une déduction fiscale. Nous ne commenterons pas ici cet aspect du projet.

Un projet inconstitutionnel?

Que la Confédération s'arroge des compétences appartenant aux cantons et aux communes pose un problème institutionnel majeur. Et d'abord, est-ce que la Constitution fédérale lui permet de le faire?

Sur cette question primordiale, le commentaire de l'avant-projet est misérable. Il se borne à déduire cette compétence de l'article 89 de la Constitution fédérale, qui traite de la politique énergétique, en l'interprétant de manière très extensive. En effet, cet article limite le pouvoir de la Confédération à «fixer les principes applicables à l'utilisation des énergies indigènes et des énergies renouvelables». La localisation concrète des installations en cause n'est évidemment pas l'énoncé d'un «principe». Les auteurs du commentaire tentent de s'en tirer en se tortillant:

Le Conseil fédéral commet une violation grave du principe fédéraliste.

il pourrait y avoir des exceptions en présence d'«intérêts essentiels». Où pêchent-ils cela? Et quels intérêts essentiels? Celui des investisseurs? Ou celui des habitants d'une commune opposée au chantier prévu?

Non contents de biaiser le texte, les juristes de Mme Sommaruga omettent complètement de citer d'autres articles de la loi fondamentale et d'en mesurer la portée. Par exemple l'article 46 alinéa 3: «Mise en oeuvre du droit fédéral – La Confédération laisse aux cantons une marge de manoeuvre aussi large que possible en tenant compte de leurs particularités»; où est la marge de manoeuvre quand on leur dicte très exactement les articulations d'une procédure? Ou l'article 47: «La Confédération respecte l'autonomie des cantons. Elle [...] respecte leur autonomie d'organisation»; quel respect lorsqu'elle leur prescrit qui est compétent pour ceci ou cela? La liberté des cantons d'organiser les pouvoirs en leur sein est au cœur de leur souveraineté. Ou encore l'article 50: «L'autonomie communale est garantie dans les limites fixées par le droit cantonal»; les limites fixées par le droit cantonal, et non par les services de Mme Sommaruga!

La désinvolture du Conseil fédéral est scandaleuse. La question du climat n'autorise pas à bâcler le travail et à ignorer délibérément tout un pan de notre édifice politique et juridique. La question de la constitutionnalité

de ce projet mérite une étude détaillée qui n'a pas sa place ici; dans le cadre de la consultation qui s'ouvre, le Conseil d'Etat doit y pourvoir.

Un coup de force politique

Quoi qu'il en soit sur le plan du droit, le Conseil fédéral commet une violation grave du principe fédéraliste. Sa démarche peut constituer un précédent dangereux. Pour l'aménagement du territoire de façon générale, par exemple, où les règles de compétence sont assez semblables; là aussi, la Confédération ne peut édicter que des «principes»; on sait qu'elle a déjà interprété cette notion de manière très extensive, mais sans en venir à définir concrètement, dans le terrain, la destination de telle partie d'une commune. La verra-t-on demain imposer ici une zone de verdure au Mont-sur-Lausanne et là une zone industrielle à Bottens?

On peut tout craindre dès lors que le Conseil fédéral adopte une posture dictatoriale; car ce qu'il cherche, finalement, ce n'est pas tellement à accélérer les procédures qu'à étouffer les oppositions. Ces trois dernières années, douze communes – en Suisse allemande surtout, mais il y a eu aussi deux cas au moins dans notre Canton précédemment – ont refusé l'érection d'éoliennes sur leur territoire, par décision de leurs autorités régulièrement constituées, le plus souvent par scrutin populaire. Or le potentat fédéral veut des éoliennes, si peu rentables soient-elles; donc il faut contraindre les cantons et exclure les communes, ces gêneuses, du processus décisionnel. Les Sept auraient-ils pris goût à la crise sanitaire? Il faut stopper cette dérive.

Jean-François Cavin

Occident express 97

Il y a quelques années, j'ai quitté la Suisse pour des raisons personnelles dont, petit à petit, je me sens le droit de parler, ne serait-ce que pour m'en libérer. Au cœur de cette décision, il y avait un petit garçon, sensible, intelligent, solitaire et obsessionnel. Mon petit garçon, dont l'entourage pédagogique persistait à nous répéter qu'il était «un souci». A ces remarques insistantes, faites sur un ton désolé, ont succédé des séances chez les pédopsychiatres, puis des qualificatifs médicaux, enfin des recommandations thérapeutiques et de parcage en institution. A ce stade, il nous est apparu que la fuite s'imposait. En arrivant en Serbie, non seulement aucune remarque ne nous a été faite, mais aucune suggestion thérapeutique et aucune recommandation de médicament. On a laissé notre garçon parfaitement tranquille, libre de grandir et de s'affirmer à son rythme. Ce qu'il a fait sans jamais poser de problème à ses professeurs, en excellant au piano, en traînant les pieds au tennis et en plongeant comme tous les enfants de sa génération jusqu'aux tréfonds de son smartphone. Nous voilà donc désormais dans ce paradis des enfants, ce pays qui jamais ne s'oppose à leur épanouissement et à leur bonheur. Et comme rien n'est jamais parfait, je découvre avec les années les travers de cette société dans son rapport aux enfants. C'est l'extrême inverse de la société suisse. Celle-ci est excessivement contraignante et

uniformisante. On y valorise plus la discipline et la conformité que l'excellence et la créativité. On est prêt à y parvenir de force, par l'usage de drogues et de thérapies. Mais celle-là est excessivement permissive et soumise aux désirs de nos chères têtes blondes. On y considère comme péché de ne pas immédiatement se plier à leurs exigences souvent plus supposées que réelles, on les gave de chocolats, de sodas et de frites et on interrompt toute discussion pour brailler de joie devant le moindre gribouillage qu'on s'empresse d'encadrer. La culture suisse juge utile et sain de laisser un nourrisson hurler des nuits entières pour lui apprendre à s'endormir seul et à ne pas devenir «gâté», ce qui est apparemment la pire menace qui pèse sur son avenir. La culture serbe juge utile et sain de ne jamais punir un enfant, d'agiter des menaces vides de sens et jamais suivies d'effet et de masquer la réalité du monde le plus longtemps possible derrière des murailles de Nutella et de gratifications indues. La Suisse produit un nombre trop élevé d'adultes prématurément vieillissants, tandis que la Serbie produit un nombre trop élevé d'adultes infantilisés. Heureusement pour nous, notre garçon a grandi, ces questions ne se posent presque plus pour lui et, comme le disait Marie Bonaparte, nous avons fait de notre mieux et nous avons donc fait faux.

David Laufer



My vegan is rich

Le mois de janvier est terminé. Certains, par choix, l'ont passé sans boire d'alcool (*dry january*). D'autres sans manger de viande (*veganuary*, forme contractée de *vegan january*). Ce sont de nouvelles modes venues de la haute

LE COIN DU RONCHON

gastronomie anglo-saxonne. Des modes (au féminin) appelées à devenir des modes (au masculin) de vie: on ne parle pas de «repas sans viande» – comme quand on se prépare un bon petit plat de macaronis au parmesan et à l'huile d'olive – mais de «mode de vie sans viande». Ça fait plus *intello*, moins *prolo*. (Mais cela omet de signaler que le véganisme strict ne tolère pas les macaronis au parmesan et ne laisse donc que la possibilité de boire de l'huile d'olive.)

Or, voici que la presse, pour une fois, nous livre des informations intéressantes: ce sont «surtout des jeunes qui gagnent bien leur vie» qui ont célébré le *veganuary*. Plus généralement,

«les aliments véganes séduisent surtout les personnes fortunées». Selon l'Office fédéral de l'agriculture, «le tofu, le seitan ou les petits pois sont particulièrement appréciés des jeunes familles de Suisse alémanique qui gagnent bien leur vie». Pour le commerce de détail, les aliments véganes représentent «un nouveau segment» qui aurait rapporté 117 millions de francs en 2020.

Donc, en résumé, le néo-carême de la religion moderne (censé purifier nos péchés, mais qui nous conduit à l'enfer des légumes plutôt qu'à la résurrection du Christ) n'est qu'un truc de riches. Une distraction pour nantis. Un amusement pour les bourgeois qui réclament du pain sans gluten et des jeux.

Et ça, c'est une excellente nouvelle pour les pauvres. Il y a longtemps, on leur avait promis le royaume des cieux. Aujourd'hui, en plus, ils ont toute la viande pour eux.

P. S. C'est aussi une bonne nouvelle pour la presse. En constatant toute la publicité faite autour du *veganuary*, on se dit que les journaux, avec ou sans aide publique, sont plus proches des riches que des pauvres.